

Initiales du maire

Initiales de la
DG/Sec.-trés.

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire — 7 mars 2022

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Val-Joli, tenue le 7 mars 2022 à 20h00, en son lieu habituel au 500, route 249, Val-Joli .

Sont présents les conseillères et conseillers : Sylvain Côté, Philippe Verly, Gilles Perron, Raymond Côté et Jonathan Morin

Est absente : Johanne Maurice.

Tous formant quorum sous la présidence du maire Rolland Camiré.

Est également présente Marie-Céline Corbeil, directrice générale et greffière-trésorière.

La personne qui préside la séance, soit le maire Rolland Camiré informe le conseil qu'à moins qu'elle ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que lui permet la loi. En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, le maire Rolland Camiré ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Rolland Camiré constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

2022-03-05 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le projet d'ordre du jour a été remis à chaque membre du conseil.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté appuyé par le conseiller Philippe Verly et résolu à l'unanimité des conseillers présents

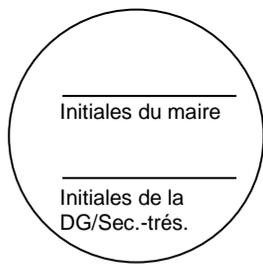
D'adopter l'ordre du jour tel que présenté et en conséquence il demeure ouvert à toute modification :

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour

ADMINISTRATION

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2022
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 1^{er} mars 2022
5. Première période de questions du public
6. Autorisation des comptes
7. Rapports des différents comités
 - a. Mairie
 - b. Travaux publics
 - c. Régie incendie
 - d. Loisirs, culture, familles et aînés
 - e. Environnement
 - f. Trans-Appel
 - g. Urbanisme
8. Dépôt des états financiers 2021
9. Dépôt de la liste des contrats de 2000\$ totalisant plus de 25 000\$ avec un même fournisseur du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021
10. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2022-05 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux
11. Adoption du règlement 2022-03 pour pourvoir aux frais des travaux de prolongement de réseaux sur le chemin Marcotte;



Initiales du maire

Initiales de la
DG/Sec.-trés.

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire — 7 mars 2022

12. Adoption du règlement 2022-04 pour pourvoir aux frais des travaux de réfection et pavage sur une partie du 9^e Rang et du chemin de la Grande Ligne (PAVL-AIRL)
13. Résolution annulant le solde disponible du règlement 2019-05
14. Résolution annulant le solde disponible du règlement 2019-08
15. Résolution annulant le solde disponible du règlement 2021-08
16. Inscription de la directrice générale à la formation offerte par l'ADMQ – La comptabilité municipale;
17. Octroi du mandat de services de vérification comptable et assistance pour 2022

SÉCURITÉ PUBLIQUE

18. Adoption des données relatives au rapport annuel pour la municipalité de Val-Joli pour transmission à la MRC du Val-St-François

TRANSPORT

19. Résolution pour réalisations des travaux dans le cadre du PAVL-RIRL an 3 pour le projet de réfection et pavage du rang 11, tronçons 101 et 102
20. Achat de feux de chantier et signalisation
21. Résolution pour lancement d'un appel d'offres public pour des travaux de réfection et pavage sur une partie du 9^e Rang et de la Grande Ligne dans le cadre du programme PAVL-AIRL

HYGIÈNE DU MILIEU

22. Achat d'une pompe supplémentaire pour le poste de surpression
23. Consentement au transfert de contrat de Sani-Estrie

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

24. Compte-rendu de l'officier en bâtiment, environnement et agraire – février 2022
25. Inscription de l'inspecteur à la formation offerte par la COMBEQ concernant l'application du règlement provisoire pour la protection des milieux hydriques

LOISIRS ET CULTURE

26. Contribution financière à Géri-Art pour le projet Le Vent dans les Arts
27. Contribution financière au tournoi M13-M15 Sherwood

AUTRES

28. Affaires nouvelles et suivi : ajouts 2 motions de félicitations
29. Deuxième période de questions
30. Correspondance
 - a. MTQ-PAVL-AIRL
 - b. MELCC-confirmation redevances 2021
 - c. Le vent dans les Arts
 - d. Tournoi M13-M15 Sherwood
31. Levée de l'assemblée

ADMINISTRATION

2022-03-06

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2022

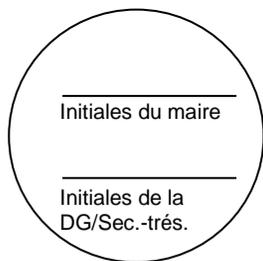
Les élus ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2022, ils renoncent à sa lecture.

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron appuyé par le conseiller Raymond Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2022.

2022-03-07

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1^{ER} MARS 2022



Initiales du maire

Initiales de la
DG/Sec.-trés.

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire — 7 mars 2022

Les élus ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 1^{er} mars 2022, ils renoncent à sa lecture.

Il est proposé par le conseiller Jonathan Morin
appuyé par le conseiller Raymond Côté
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 1^{er} mars 2022.

5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Pas de citoyens présents, pas de questions.

2022-03-08

6. AUTORISATION DES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE la greffière-trésorière a remis, avant la séance régulière du conseil, les factures, les chèques et les feuilles de temps pour étude, aux membres du conseil responsables de leurs vérifications, qu'une copie de la liste des comptes à payer a été remise à chacun et que les membres du conseil ont pu obtenir des réponses à leurs interrogations au sujet des diverses dépenses.

La greffière-trésorière atteste que les crédits suffisants sont disponibles pour pourvoir au paiement des dépenses.

Il est proposé par le conseiller Raymond Côté
appuyé par le conseiller Sylvain Côté
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les comptes à payer et les chèques émis selon la liste transmise jointe aux présentes soient acceptés et/ou payés tel que présenté.

Liste des paiements émis (du 2022-02-08 au 2022-03-08)

Détaillée par Date

Poste Banque: 54-100-00-001

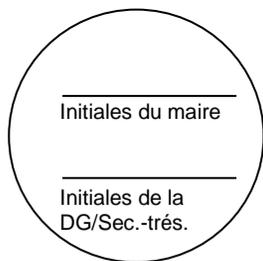
N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
202200113 (l)			2022-02-22	1440	Outils Pierre Berger de l'Estrie		1 540,63 \$

Total des paiements émis avec le poste 54-100-00-001

1 540,63 \$

Poste Banque: 54-110-00-000

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
202200086 (l)	8022		2022-02-14	745	FIDUCIE DESJARDINS		2 125,03 \$
202200087 (l)			2022-02-14	67	MINISTRE DU REVENU DU		6 894,41 \$
202200088 (l)			2022-02-14	68	RECEVEUR GENERAL DU		2 475,29 \$
202200089 (l)			2022-02-14	8	Retraite QUÉBEC		632,20 \$
202200090 (l)	8026		2022-02-16	1430	Stéphanie Stollo		100,00 \$
202200091 (l)	8027		2022-02-16	1431	Audrey Bélisle		100,00 \$
202200092 (l)	8028		2022-02-16	1433	Émilie G. Marceau		100,00 \$
202200093 (l)	8029		2022-02-16	1434	Mélissa Dandurand		100,00 \$
202200094 (l)	8030		2022-02-16	1435	Katherine Gosselin		100,00 \$
202200095 (l)	8031		2022-02-16	1190	NORMANDIN Stéphanie		100,00 \$
202200096 (l)	8032		2022-02-16	1436	Marilyn Logan		100,00 \$
202200097 (l)	8033		2022-02-16	1437	Valéry Bouffard-Martin		100,00 \$
202200098 (l)	8034		2022-02-16	1438	Sabrina Vigneux		100,00 \$
202200099 (l)	8035		2022-02-16	1264	MAUDE BÉGIN		100,00 \$
202200100 (l)	8036		2022-02-16	1256	LANGLOIS Marylou		100,00 \$
202200101 (l)			2022-02-16	723	AXION		247,27 \$
202200102 (l)			2022-02-16	143	BELL CANADA		13,76 \$
202200103 (l)			2022-02-16	28	hydro		134,55 \$
202200104 (l)			2022-02-16	28	hydro		112,24 \$
202200107 (l)			2022-02-24	1	ACTION PARTAGE WINDSOR		500,00 \$
202200108 (l)			2022-02-24	4	BELL MOBILITÉ		67,74 \$
202200109 (l)			2022-02-24	115	SOCIETE DE L'ASSURANCE		4 655,72 \$
202200110 (l)			2022-02-24	1150	CENTRE D'ACTION		250,00 \$
202200111 (l)			2022-02-24	1360	ADN COMMUNICATION		50,41 \$



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire — 7 mars 2022

202200112 (I)		2022-02-24	678	SANI ESTRIE INC	6 564,77 \$
202200114 (I)		2022-03-04	1150	CENTRE D'ACTION	1 600,00 \$
202200115 (I)	8038	2022-03-04	15	ADMQ	619,72 \$
202200116 (I)		2022-03-04	541	COMBEQ	436,91 \$
202200117 (I)	8039	2022-03-04	1401	CN2i	632,36 \$
202200118 (I)		2022-03-04	789	ÉNERGIE SONIC INC.	6 310,12 \$
202200119 (I)		2022-03-04	1355	EUROFINS ENVIRONEX	159,82 \$
202200120 (I)	8040	2022-03-04	638	Fonds d'information sur le	25,00 \$
202200121 (I)		2022-03-04	61	FQM (FÉDÉRATION QUÉB.	513,93 \$
202200122 (I)		2022-03-04	1367	GESTION ÉCONO PLUS INC.	137,74 \$
202200123 (I)		2022-03-04	499	GRANULAB PLUS	10 709,94 \$
202200124 (I)		2022-03-04	1346	RÉAL HUOT INC.	55,65 \$
202200125 (I)		2022-03-04	109	LIGNES ELECTRIQUES	3 178,45 \$
202200126 (I)		2022-03-04	784	LAVE-AUTO DEPAN'EXPRESS	566,27 \$
202200127 (I)		2022-03-04	41	MRC DU VAL-SAINT-	50 634,64 \$
202200128 (I)	8041	2022-03-04	1399	Linde Canada inc.	146,96 \$
202200129 (I)		2022-03-04	256	MÉCANIQUE G.S.B. INC	297,76 \$
202200131 (I)		2022-03-04	1109	POULIOT ÉQUIPEMENT DE	276,14 \$
202200132 (I)	8042	2022-03-04	1331	PROFUSION	474,85 \$
202200133 (I)		2022-03-04	89	RAYMOND CHABOT GRANT	8 048,26 \$
202200134 (I)		2022-03-04	140	RESSORTS CHARLAND	584,34 \$
202200135 (I)	8043	2022-03-04	8	Retraite QUÉBEC	4 028,59 \$
202200137 (I)		2022-03-04	947	ROLLAND CAMIRÉ	105,00 \$
202200138 (I)		2022-03-04	1176	FRÉDÉRIK BERNIER	70,00 \$
202200139 (I)		2022-03-04	1358	MARIE-CÉLINE CORBEIL	105,00 \$
202200140 (I)		2022-03-04	1314	VINCENT CÔTÉ	105,00 \$
202200141 (I)	8044	2022-03-04	365	SOCIÉTÉ DE GESTION	1 079,93 \$
202200142 (I)		2022-03-04	1111	TARDIF DIESEL INC.	146,81 \$
202200143 (I)	8045	2022-03-04	1441	Photo SM inc.	728,66 \$
202200144 (I)	8046	2022-03-04	1442	Traction Sherbrooke (555)	1 103,35 \$
202200145 (I)		2022-03-04	14	VIVACO groupe coopératif	80,56 \$
202200146 (I)		2022-03-04	62	VILLE DE WINDSOR	26 610,71 \$
202200147 (I)		2022-03-04	1084	WSP CANADA INC.	5 007,31 \$
202200148 (I)		2022-03-04	595	WURTH CANADA LIMITEE	45,02 \$
202200149 (I)		2022-03-04	1360	ADN COMMUNICATION	50,51 \$
202200152 (I)		2022-03-04	60	PIECES D'AUTO BILODEAU	509,41 \$
202200153 (I)		2022-03-04	946	Sherlenn Hydraulique et	834,89 \$
202200154 (I)	8048	2022-03-04	19	SOCIÉTÉ CANADIENNE DES	101,88 \$

Total des paiements émis avec le poste 54-110-00-000 151 944,88 \$

Total des paiements 153 485,51 \$

Total des chèques 28 940,14 \$

Total des dépôts direct 124 545,37 \$

153 485,51 \$

Total des paies émises(du 2022-02-08 au 2022-03-08)

Dépôt direct: 21 273,12 \$

Chèque: 0,00 \$

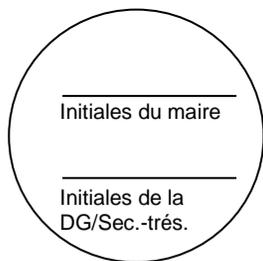
Total: 21 273,12 \$

7. RAPPORT DES DIFFÉRENTS COMITÉS ET DOSSIERS :

a) mairie :

Le maire Rolland Camiré fait état de l'avancement des différents dossiers :

- Il y a eu une rencontre avec la MRC concernant le Plan régional des milieux humides et hydriques pour la partie de Val-Joli;
- Il y a eu une rencontre avec Avizo pour prendre connaissance des exigences du MELCC concernant le chemin Kendall pour la réalisation du chemin Girard. Une rencontre avec le ministère de l'Environnement est prévue en mars pour éclaircir la situation.



Initiales du maire

Initiales de la
DG/Sec.-trés.

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire — 7 mars 2022

- b) Travaux publics et hygiène du milieu :** le conseiller Sylvain Côté mentionne qu'une visite du garage a été effectuée. Des recommandations au niveau de l'entretien et le stationnement des véhicules et de la température du garage ont été formulées.
- c) Régie des incendies :** le conseiller Philippe Verly mentionne que lors de la dernière rencontre de la régie, le dossier de la future caserne a été discuté en lien avec les nouveaux éléments concernant le terrain convoité situé dans la phase 2 du parc industriel de Windsor qui ne sera pas développé suite à la dernière décision de la CPTAQ. Les élus de Val-Joli souhaitent qu'une éventuelle caserne demeure sur le territoire de la Ville de Windsor.
- d) Loisirs, culture, familles et aînés:** le maire Rolland Camiré souligne le succès de la journée d'activités de la relâche qui a eu lieu le vendredi 4 mars au parc du rang 10, organisé par la Maison de la famille Les Arbrisseaux. Plus d'une centaine de personnes se sont inscrites à l'activités. Une motion de félicitation sera donnée pour l'organisation de cette activité.
- e) Dossier environnement :** aucun sujet
- f) Trans-Appel :** Le conseiller Gilles Perron mentionne que la prochaine rencontre aura lieu le 23 mars.
- g) Urbanisme :** aucun sujet

8. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2021 AU 31 DÉCEMBRE 2021 ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

La directrice générale greffière-trésorière dépose les états financiers pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2021 et le rapport du vérificateur.

9. DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS DE 2000\$ TOTALISANT PLUS DE 25 000\$ AVEC UN MÊME FOURNISSEUR DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2021

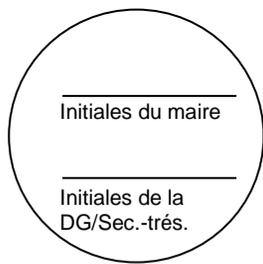
La directrice générale greffière-trésorière dépose la liste des contrats de 2000\$ totalisant plus de 25 000\$ avec un même fournisseur du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

2022-03-09

10. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2022-05 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Le conseiller Gilles Perron, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2022-05 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux;
- dépose le projet du règlement numéro 2022-05 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.



Initiales du maire

Initiales de la
DG/Sec.-trés.

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire — 7 mars 2022

2022-03-10

11. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2022-03 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 355 417.57\$ ET UN EMPRUNT DE 355 417.57. \$ POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE PROLONGEMENT DES SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SUR LE CHEMIN MARCOTTE

ATTENDU QUE l'estimé des travaux pour le projet de prolongement des services d'aqueduc et d'égout sur le chemin Marcotte est de 355 417.57\$;

ATTENDU QUE la municipalité de Val-Joli désire obtenir un financement pour la réalisation de ces travaux;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 1^{er} mars 2022 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Joli peut se prévaloir de l'article 1061 du *Code Municipal* qui permet de ne pas tenir de registre de consultation auprès des personnes habiles à voter puisque au moins 50% de la dépense prévue au règlement d'emprunt fait l'objet d'une subvention dont le versement est assuré par le gouvernement ou par l'un de ses ministres ou organismes.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
Appuyé par le conseiller Philippe Verly
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le règlement 2022-03 décrétant une dépense de 355 417.57\$ et un emprunt de 355 417.57 pour l'exécution de travaux de prolongement des services d'aqueduc et d'égout sur le chemin Marcotte.

D'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la Municipalité sous le numéro 2022-03 et en conséquence signé par le maire et la greffière-trésorière et déposé sous la garde de celle-ci.

2022-03-11

12. RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-04 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 328 027\$ AFIN DE FINANCER LA SUBVENTION DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ACCORDÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE-VOLET ACCÉLÉRATION (PAVL-AIRL) POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉFECTION ET PAVAGE SUR UNE PARTIE DU 9E RANG ET LE CHEMIN DE LA GRANDE LIGNE.

ATTENDU QUE ce règlement est adopté conformément au deuxième alinéa à l'article 1061.1 du Code municipal du Québec qui permet de ne pas tenir de registre de consultation auprès des personnes habiles à voter puisque le règlement d'emprunt fait l'objet d'une subvention dont le versement est assuré par le gouvernement ou par l'un de ses ministres ou organismes;

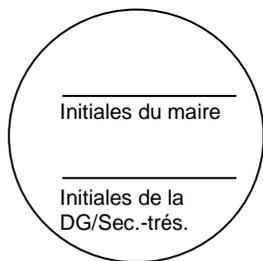
ATTENDU la confirmation de la subvention du ministère des Transports datée du 18 février 2022, afin de permettre l'exécution de travaux de réfection et pavage sur une partie du 9^e rang et le chemin de la Grande Ligne;

ATTENDU QUE la subvention est versée sur une période de 10 ans;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'emprunter la somme de 328 027\$;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 1^{er} mars 2022 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Raymond Côté
Appuyé par le conseiller Jonathan Morin



Initiales du maire

Initiales de la
DG/Sec.-trés.

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire — 7 mars 2022

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le règlement 2022-04 décrétant un emprunt de 328 027\$ afin de financer la subvention du ministère des Transports accordée dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale-volet Accélération (PAVL-AIRL) pour l'exécution de travaux de réfection et pavage sur une partie du 9e rang et le chemin de la Grande ligne.

D'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la Municipalité sous le numéro 2022-04 et en conséquence signé par le maire et la greffière-trésorière et déposé sous la garde de celle-ci.

2022-03-12

13. RÉSOLUTION POUR ANNULATION DU SOLDE RÉSIDUEL DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 2019-05

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Val-Joli a entièrement réalisé l'objet du règlement no 2019-05 à un coût moindre que celui prévu initialement;

CONSIDÉRANT QUE le coût réel des travaux s'élève à 105 100\$;

CONSIDÉRANT QUE le financement permanent de cette somme a été effectué;

CONSIDÉRANT QU'il existe un solde de 44 900\$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt no 2019-05 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt;

Par conséquent,

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté

Appuyé par le conseiller Philippe Verly

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement no 2019-05 soit réduit de 150 000\$ à 105 100\$;

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

2022-03-13

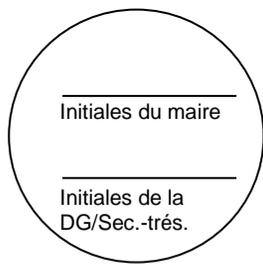
14. RÉSOLUTION POUR ANNULATION DU SOLDE RÉSIDUEL DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 2019-08

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Val-Joli a entièrement réalisé l'objet du règlement no 2019-08 à un coût réduit soit 3 262 800\$;

CONSIDÉRANT QU'une partie du montant de l'emprunt, soit la somme de 1 637 500\$ a été financée de façon permanente;

CONSIDÉRANT QUE pour payer une partie du coût des travaux, la municipalité de Val-Joli a approprié à même le fonds général un montant de 69 100\$;

CONSIDÉRANT QUE pour payer une partie du coût des travaux, un montant de 1 551 200\$ provenant des programmations 2014-2018 et 2019-2023 de la TECQ a subventionné les travaux;



Initiales du maire

Initiales de la
DG/Sec.-trés.

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire — 7 mars 2022

CONSIDÉRANT QUE pour payer une partie du coût des travaux, la municipalité de Val-Joli a appliqué un montant de 5000\$ remis par ENERGIR;

CONSIDÉRANT QU'il existe un solde de 1 808 508\$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt no 2019-08 pour préciser le financement de la dépense;

Par conséquent,
Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
Appuyé par le conseiller Raymond Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le montant de la dépense du règlement no 2019-08 soit réduit de 3 446 008\$ à 3 262 800\$;

QUE le montant de l'emprunt soit réduit de 3 446 008\$ à 1 637 500\$;

QUE la municipalité de Val-Joli approprie à même le fonds général une somme de 69 100\$ pour payer une partie de la dépense prévue au règlement 2019-08;

QUE la municipalité de Val-Joli applique un montant de 1 551 200\$ provenant des programmations 2014-2018 et 2019-2023 de la TECQ pour payer une partie de la dépense prévue au règlement 2019-08;

QUE la municipalité de Val-Joli applique le montant de 5000\$ remis par ENERGIR pour payer une partie de la dépense prévue au règlement 2019-08;

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

2022-03-14

15. RÉSOLUTION POUR ANNULATION DU SOLDE RÉSIDUEL DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 2021-08

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Val-Joli a entièrement réalisé l'objet du règlement no. 2021-08 à un coût moindre que celui prévu initialement;

CONSIDÉRANT QUE le coût réel des travaux s'élève à 500 867\$;

CONSIDÉRANT QU'une partie du montant de l'emprunt, soit la somme de 374 500\$ a été financée de façon permanente;

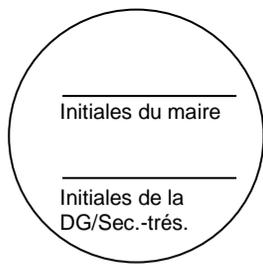
CONSIDÉRANT QUE pour payer une partie du coût des travaux, la municipalité de Val-Joli a approprié à même le fonds général un montant de 84 245\$;

CONSIDÉRANT QUE la somme de 42 122\$ a été facturée à la Ville de Windsor pour la partie des travaux conjoints aux termes d'une entente intermunicipale;

CONSIDÉRANT QU'il existe un solde de 142 127\$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt no 2021-08 pour préciser le financement de la dépense;

Par conséquent,
Il est proposé par le conseiller Philippe Verly



Initiales du maire

Initiales de la
DG/Sec.-trés.

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire — 7 mars 2022

Appuyé par le conseiller Gilles Perron
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le montant de la dépense soit réduit de 516 627\$ à 500 867\$;

QUE LE montant de l'emprunt du règlement no 2021-08 soit réduit de 516 627\$ à 374 500\$;

QUE la municipalité de Val-Joli approprie à même le fonds général une somme de 84 245\$ pour payer une partie de la dépense prévue au règlement 2021-08;

QUE la municipalité de Val-Joli affecte à la dépense un montant de 42 122\$ provenant de la quote-part de la ville de Windsor;

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

2022-03-15

16. INSCRIPTION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À LA FORMATION OFFERTE PAR L'ADMQ-LA COMPTABILITÉ MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE, la municipalité de Val-Joli encourage le perfectionnement et l'acquisition de nouvelles connaissances de la direction générale;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
Appuyé par le conseiller Jonathan Morin
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser l'inscription de la directrice générale à la formation offerte par l'ADMQ – La comptabilité municipale au coût de 399\$ plus taxes.

2022-03-16

17. OCTROI DU MANDAT POUR VÉRIFICATION COMPTABLE ET SERVICES COMPTABLES 2022

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire s'adjoindre les services d'une firme pour les travaux de vérification comptable et services comptables pour l'année 2022.

CONSIDÉRANT QUE la firme Raymond Chabot Grant Thornton a déposé une offre de service pour l'année 2022;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
Appuyé par le conseiller Raymond Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

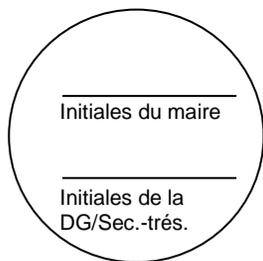
DE mandater la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour les services comptables et la vérification comptable pour l'année 2022. Le coût pour les travaux réguliers de vérification comptable est de 12 400\$ plus taxes.

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

2022-03-17

18. ADOPTION DES DONNÉES RELATIVES AU RAPPORT ANNUEL EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE 2021 POUR LA MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI POUR TRANSMISSION À LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec mandate la MRC du Val-Saint-François afin de remettre le rapport annuel en matière de sécurité et incendie



Initiales du maire

Initiales de la
DG/Sec.-trés.

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire — 7 mars 2022

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Val-Joli doit compléter sa partie du rapport annuel en matière de sécurité et incendie de 2021 et la transmettre à la MRC du Val-Saint-François;

Il est proposé par le conseiller Philippe Verly
Appuyé par le conseiller Gilles Perron
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'entériner la transmission du rapport annuel en matière de sécurité incendie 2021 pour la partie de la municipalité de Val-Joli à la MRC du Val-Saint-François.

TRANSPORT ET RÉSEAU ROUTIER

2022-03-18

19. RÉSOLUTION POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DANS LE CADRE DU PAV-RIRL AN 3 POUR LE PROJET DE RÉFECTION ET PAVAGE DU RANG 11, TRONÇONS 101 ET 102

ATTENDU QUE la municipalité de Val-Joli a pris connaissance des modalités d'application du volet Soutien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la municipalité de Val-Joli atteste que les travaux ont été réalisés et transmet au ministère des Transports les pièces justificatives suivantes :

- le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère;
- les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);
- une résolution municipale attestant la fin des travaux;
- un avis de conformité ou un certificat de réception provisoire des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de rechargement granulaire;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées, le cas échéant;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition du conseiller Jonathan Morin, appuyée par le conseiller Raymond Côté , il est unanimement résolu et adopté

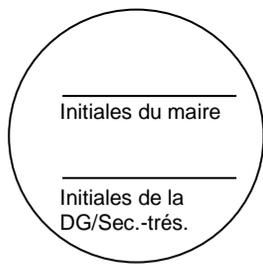
QUE le conseil de la municipalité de Val-Joli autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que la directrice générale Marie-Céline Corbeil est dûment autorisé à signer tout document ou toute entente à cet effet avec le ministre des Transports.

2022-03-19

20. ACHAT DE FEUX DE CHANTIER ET SIGNALISATION

CONSIDÉRANT QUE, la municipalité de Val-Joli souhaite sécuriser les travaux sur les chemins municipaux afin d'éviter de devoir fermer des portions de routes lorsque nécessaire par l'achat de feux de chantier et la signalisation appropriée pour l'utilisation de ceux-ci;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
Appuyé par le conseiller Philippe Verly
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :



Initiales du maire

Initiales de la
DG/Sec.-trés.

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire — 7 mars 2022

D'autoriser l'achat de feux de chantier la signalisation respectant les exigences auprès de la compagnie Fusion signalisation au montant de 8 986.45\$ taxes incluses.

2022-03-20

21. **RÉSOLUTION POUR LE LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION ET PAVAGE SUR UNE PARTIE DU 9^E RANG ET DU CHEMIN DE LA GRANDE LIGNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME PAVL-AIRL**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite réaliser des travaux de réfection et pavage sur une partie du 9^e rang et du chemin de la Grande Ligne;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux seront en partie financés par le Programme d'aide à la voirie locale, volet Accélération (PAVL-AIRL)

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron
Appuyé par le conseiller Jonathan Morin
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE lancer un appel d'offres public pour la réalisation des travaux réfection et pavage sur une partie du 9^e rang et du chemin de la Grande Ligne dans le cadre du programme PAVL-AIRL

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

HYGIÈNE DU MILIEU

2022-03-21

22. **ACHAT D'UNE POMPE SUPPLÉMENTAIRE POUR LE POSTE DE SURPRESSION**

CONSIDÉRANT QUE, la municipalité de Val-Joli souhaite se munir d'une pompe supplémentaire pour le poste de surpression en cas de bris majeur sur une pompe;

CONSIDÉRANT la nature essentielle du service de distribution d'eau potable

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
Appuyé par le conseiller Raymond Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser l'achat d'une pompe supplémentaire auprès de Danovar inc. au montant de 2495\$ plus taxes.

2022-03-22

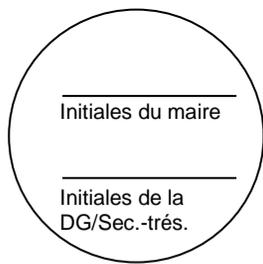
23. **CONSENTEMENT AU TRANSFERT DE CONTRAT DE SANI-ESTRIE**

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Sani-Estrie effectue la collecte des matières résiduelles sur le territoire de la municipalité de Val-Joli;

CONSIDÉRANT QUE Les Entreprises Raylobec inc, une société québécoise faisant affaires sous le nom Enviro Connexions a fait l'acquisition de la compagnie Sani-Estrie;

CONSIDÉRANT QUE pour effectuer le transfert du contrat 2019-12-35 d'une entité légale à l'autre, la municipalité de Val-Joli doit donner son consentement;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
Appuyé par le conseiller Jonathan Morin
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :



Initiales du maire

Initiales de la
DG/Sec.-trés.

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 7 mars 2022

D'autoriser la directrice générale Marie-Céline Corbeil à signer au nom de la municipalité de Val-Joli le consentement au transfert du contrat 2019-12-305 de Sani-Estrie à Les Entreprises Raylobec inc, une société québécoise faisant affaires sous le nom Enviro Connexions.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

24. COMPTE-RENDU DE L'OFFICIER EN BÂTIMENT, ENVIRONNEMENT ET AGRAIRE POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2022

- o Émission de permis
- o Dossier général demande de permis, demande d'informations/ information lotissement droit acquis
- o Dossier construction limite Val-Joli et Windsor
- o Dossier Création de la zone C-14 (Baultar)
- o Suivi pour modifications au règlement de zonage
- o Dossier Rue Girard
- o Test d'eau
- o Dossier MELCC pour enquête
- o Dossier CPTAQ

Permis décembre	Nouvelle construction	Autres permis	Évaluation totale	Lotissement	Renouvellement
2021	0	1	200 000\$	0	0
2022	2	2	450 000\$	1	0

2022-03-23

25. INSCRIPTION DE L'INSPECTEUR À UNE FORMATION OFFERTE PAR LA COMBEQ CONCERNANT L'APPLICATION DU RÈGLEMENT PROVISOIRE POUR LA PROTECTION DES MILIEUX HYDRIQUES

CONSIDÉRANT QUE, la municipalité de Val-Joli encourage le perfectionnement et l'acquisition de nouvelles connaissances de son personnel;

Il est proposé par le conseiller Philippe Verly
Appuyé par le conseiller Sylvain Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser l'inscription de l'inspecteur à la formation offerte par la COMBEQ concernant l'application du règlement provisoire pour la protection des milieux hydriques au montant de 307\$ plus taxes.

LOISIRS ET CULTURE

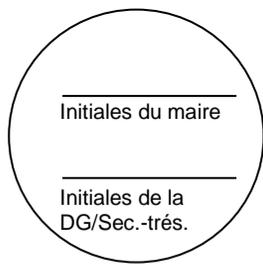
2022-03-24

26. CONTRIBUTION FINANCIÈRE À GÉRI-ART POUR LE PROJET LE VENT DANS LES ARTS

CONSIDÉRANT QUE Géri-art adressé une demande financière à la municipalité pour le projet Le Vent dans les arts;

Il est proposé par le conseiller Jonathan Morin
Appuyé par le conseiller Gilles Perron
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'octroyer une aide financière de 500\$ à Géri-Art pour le projet le vent dans les arts.



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire — 7 mars 2022

2022-03-25

27. CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU TOURNOI M13-M15 SHERWOOD

CONSIDÉRANT QUE l'organisation du tournoi M13-M15 Sherwood a adressé une demande financière à la municipalité;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
Appuyé par le conseiller Gilles Perron
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'octroyer une aide financière de 100\$ au tournoi M13-M15 Sherwood

28. AFFAIRES NOUVELLES ET SUIVI

MOTIONS DE FÉLICITATIONS (2)

MOTION DE FÉLICITATIONS

Les membres du conseil municipal de Val-Joli présents à l'occasion du conseil municipal du 7 mars souhaitent à l'unanimité voter une motion de félicitations adressée à La Maison de la famille les Arbrisseaux pour l'organisation et la tenue de l'activité qui a eu lieu à Val-Joli le 4 mars dernier au parc municipal du rang 10 dans le cadre du Carnaval Vagabond.

Cette activité rassembleuse a réuni plus de 100 personnes et a permis aux familles de la région de profiter d'une activité ludique et bienfaitrice pour les enfants et leurs parents après une grande période d'isolement due aux contraintes sanitaires.

MOTION DE FÉLICITATIONS

Les membres du conseil municipal de Val-Joli présents à l'occasion du conseil municipal du 7 mars souhaitent à l'unanimité voter une motion de félicitations adressée à Monsieur Denis Maurice pour la confection et l'entretien de la glace de la patinoire municipale du parc municipal du rang 10.

Cette motion s'appuie sur les nombreux commentaires positifs reçus par les citoyens de Val-Joli et des autres municipalités qui ont souligné l'état exceptionnel de la glace et l'entretien de la patinoire, souvent mentionnée comme la plus belle patinoire de la région.

Le conseil municipal souhaite remercier M. Maurice pour les efforts et la qualité du travail effectué pour la saison 2021-2022.

29. 2^e PÉRIODE DE QUESTION

Pas de questions

30. CORRESPONDANCE

- a) MTQ-PAVL-AIRL
- b) MELCC-confirmation redevances 2021
- c) Le Vent dans les Arts
- d) Tournoi M13-M15 Sherwood



Initiales du maire

Initiales de la
DG/Sec.-trés.

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 7 mars 2022

2022-03-26

31. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Philippe Verly que la présente séance soit levée à **20h50**. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rolland Camiré,
Maire

Marie-Céline Corbeil,
Directrice générale et greffière-trésorière

RENONCIATION À LA SIGNATURE DE CHACUNE DES RÉSOLUTIONS

Je soussigné, Rolland Camiré, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et que ma signature du présent procès-verbal est équivalente à ma signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal* ».

Signé à Val-Joli en date du _____.

Rolland Camiré, maire

